



Covid-19 : les mesures prises par la Ville d'Angers

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19, la mise en alerte maximale du département de Maine-et-Loire, avec notamment l'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 6 h du matin, impose des restrictions à l'accès des équipements municipaux de la ville d'Angers pour les prochaines semaines.

L'ACTIVITE SPORTIVE

Pour ce qui est de l'activité sportive, le gouvernement distingue deux catégories de publics : les publics prioritaires, les publics non-prioritaires.

Les publics prioritaires sont : les scolaires, les mineurs dont la pratique est encadrée, les étudiants en STAPS, les personnes en formation continue ou professionnelle, les sportifs professionnels et de haut niveau, les personnes pratiquant sur prescription médicale, les personnes en situation de handicap.

Ces publics prioritaires peuvent continuer à pratiquer tout type d'activité dans l'ensemble des équipements sportifs couverts ou de plein air, dans le respect des heures du couvre-feu.

Seuls les sportifs professionnels ont la possibilité de pratiquer leur métier pendant le couvre-feu, lors des matchs ou des entraînements.

Pour les publics non-prioritaires, la pratique du sport est interdite dans les équipements sportifs couverts municipaux (salles, gymnases, piscines) mais elle reste possible dans les équipements de plein air hors période de couvre-feu.

LES PISCINES

A compter de ce samedi, toutes les activités dans les piscines seront interrompues à 20 h et jusqu'à nouvel ordre.

Séances publiques

A l'exception du bassin extérieur d'AquaVita, les piscines d'Angers seront fermées au public.

Le nombre de nageurs accueillis à AquaVita dans le bassin extérieur est fixé à 100 personnes simultanément.

Stages et cours de natation

Les stages et les cours de natation sont maintenus pour les enfants, les jeunes de moins de 18 ans.

Les cours pour les adultes sont annulés.

Centres de loisirs

Les enfants des centres de loisirs continueront à être accueillis dans les piscines d'Angers.

Activités de la forme

Toutes les activités de la forme (AquaGym et autres activités) sont annulées à partir du samedi 24 octobre.

Le service des piscines s'adressera directement aux participants en ce qui concerne les modalités de report ou de dédommagement.

Clubs et les associations

Les nageurs de moins de 18 ans pourront continuer leurs séances d'entraînement.

Les entraînements des adultes de 18 ans et plus sont annulés à l'exception des sportifs inscrits sur les listes des nageurs de haut niveau

Scolaires et formations

Les cours de natation et l'accès aux bassins pour les publics scolaires (primaires, secondaires et étudiants) ainsi que les stagiaires en formation sont maintenus dans toutes piscines.

ANGERS ICEPARC

La patinoire Angers ICEPARC est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Les activités des clubs pour les mineurs encadrés et le haut niveau sont maintenues.

LES THEÂTRES

L'ensemble des spectacles proposés dans les théâtres municipaux (Grand Théâtre, Chabrol, Chanzy) seront reprogrammés pour s'achever au maximum à 20 h 15.

Renseignements sur www.angers.fr ou au 02 41 24 16 40